

SERVICE : POLICE MUNICIPALE
Réf. : AP/

**TRAVAUX RÉPARATION SUR CONDUITE CASSÉE
RÉSEAU ORANGE - PASSAGE FIBRE OPTIQUE
861 , 979, 986 BOULEVARD DES GRAVIERS
SARL FPS**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande en date du 30 septembre 2020 de la société SARL FPS – n°1191 avenue du Grand Defends – 83700 SAINT RAPHAEL (courriel : contact@fps-fibre.fr.),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Les travaux de réparation sur les conduites Télécom à hauteur des n°861, 979, et 986 boulevard des Graviers sont autorisés :

DU MERCREDI 07 OCTOBRE 2020 AU VENDREDI 30 OCTOBRE 2020

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera sur une chaussée rétrécie ou en alternance par demi-chaussée réglementée en alternat manuel par panneau K10.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de prévoir un périmètre de sécurité pour le passage des piétons.

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours – Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **02 OCT. 2020**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.



Pour le Maire
Valérie BOURON
1ère Adjointe
Déléguée à la Sécurité

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie Bouron', written over a circular stamp.